



Polacy na Zachodzie

ENTRE ROCHEFORT ET PARIS : LENS

Les 5, 6, 7 juillet 2002 avait lieu à Lens (Pas-de-Calais) le «Congrès national de la Polonia et des associations franco-polonaises de France» : un large succès pour la pose d'un nouveau pont au navire Polonia !

Après plusieurs tentatives infructueuses dans la passé, une Polonia de France revigorée déploie une fresque colorée en trois lieux et en trois temps :

ROCHEFORT 2001 : LE TEMPS DE L'EFFERVESCENCE

A l'initiative de M. Thaddée Grzesiak (président de France-Pologne Rochefort) s'était tenu les 15, 16, 17 juin 2001 le premier «Carrefour national de la Polonia et des associations d'amitié franco-polonaise».

Douceur océanique et cadre d'exception se conjuguèrent pour soulever une pâte d'un genre nouveau : la Polonia avec plus de deux cents participants se retrouvait et prenait conscience d'elle même.

Etonnement devant une telle richesse associative polonaise et franco-polonaise, émotion de l'apprentissage de l'autre et parfois crainte qu'après l'enthousiasme, le mauvais génie de l'individualisme reprenne le dessus. En tout cas, la promesse «qu'on n'en resterait pas là» et «qu'on se reverrait»...

PARIS 2001-2002 : LE TEMPS DE L'ENFANEMENT

En un lieu vibrant de l'héroïsme polonais, nourri d'une fière indépendance jusque là préservée, pour la dernière fois avant que la pioche des rénovateurs ne l'événire, la Bibliothèque Polonaise recueillait le 21 septembre 2001 sous la présidence courtoise de M. Jędrzej Bukowski (président de la Commission de réflexion sur la vie associative franco-polonaise du Nord-Pas-de-Calais) les premières décisions : nécessité de la constitution d'une représentation nationale, nécessité d'une charte des valeurs communes.

Le 25 novembre au Centre scientifique parisien de l'Académie des Sciences de Varsovie (PAN), les coordinations régionales présentaient leurs premières activités et leurs propositions de charte. L'assemblée adoptait six points devant figurer dans la version définitive.

Le 10 mars 2002 dans une Maison des Anciens Combattants Polonais en France heureusement réhabilitée, en présence de 52 représentants des associations franco-polonaises, M. Emmanuel Noirot Borowski (délégué de la Coordination Polonia Paris-Ile-de-France) animait une discussion fructueuse autour d'un projet synthétique de charte.

Après modifications, une large majorité adoptait la «Charte de la Polonia» en cinq articles. Un préambule incorporant la phrase «sa culture, son histoire, sa religion et ses traditions» était retenu. Toutefois, sept associations demandaient un délai de réflexion pour se prononcer définitivement.

Le 2 juin 2002, les défenseurs de la Foi catholique acceptaient le sacrifice des termes «sa religion» à l'autel du rassemblement : à une voix de majorité, les participants supprimaient cette phrase du préambule.

LENS 2002 : LE TEMPS DE LA PROCLAMATION

D'un congrès divers et riche, que peut-on retenir dans l'impossibilité de tout dire et de faire partager toutes les impressions ressenties ?

1. Un hommage aux valeurs :

Hommage solennel aux combattants des guerres devant le monument de la Targette, le dimanche matin. Hommage aux défenseurs contemporains de la liberté pour la Pologne, devant la stèle «Solidarnosc», le samedi soir.



PHOT. S. AŁOŻKO

Hommage à Dieu, sous le regard d'un Christ éclatant de blancheur en l'église Millenium. Culte public rendu à Dieu ; culte fervent après des discussions tumultueuses le samedi après-midi sur sa Présence ou non dans les textes ; culte de l'unité, après le rejet final du mot «religieux»...

2. Deux textes fondateurs :

Sous la houlette ferme et non dénuée d'humour de M. Jean-Pierre Grzeszczyk (président du Congrès Polonia en France à Lens), assistée de la «Maison de la Polonité» de Hénin-Beaumont et de son dynamique président M. Hervé Stys, démarrait une dis-

La « POLONIA DE FRANCE » réunie en CONGRES NATIONAL à Lens (Pas-de-Calais), les cinq et six juillet de l'an deux mille deux et constituée en assemblée par la convocation des associations franco-polonaises connues sur l'ensemble du territoire français, en présence de 181 personnes ayant pris part aux débats,

- se définissant comme composée de personnes physiques et morales résidant sur le territoire français, ayant des liens avec la Pologne et la Nation Polonaise, soucieuses de pérenniser l'ensemble des valeurs constituant leur double culture, française et polonaise,

- consciente de la valeur de son héritage historique, culturel, linguistique et spirituel, entendant préserver sa singularité au sein de la Nation française,

- profondément attachée aux libertés, à la tolérance, aux droits et devoirs de chacun,

- soucieuse de renforcer les liens d'amitié millénaire entre nos deux Nations,

- résolue à renforcer l'esprit d'écoute, de coopération et d'entraide entre ses membres et promouvoir le rayonnement de la Pologne dans le monde,

TEMOIGNE SA RECONNAISSANCE

a la Nation française qui a accueilli l'Emigration polonaise et facilité son intégration en respectant son identité,

REND HOMMAGE

Aux combattants des Armées et de la Résistance de France et de Pologne dont la fraternité d'armes s'est illustrée au service de leurs Patries, de l'Europe et du monde « Pour Votre Liberté et la Nôtre... »,

A tous ceux qui, en Pologne et en France, ont souffert et combattu pour que la Pologne recouvre ses libertés et redevienne un pays libre et démocratique,

A la Mission Catholique Polonaise dont la présence en France depuis 1836 a été et demeure un élément essentiel dans le maintien des valeurs religieuses, culturelles et linguistiques au sein de la Polonia et des Amis de la Pologne,

Aux enseignants et à toutes les institutions, associations et organisations qui oeuvrent pour la préservation et le développement des valeurs qui nous sont chères, et à tous ceux qui se consacrent bénévolement à ces tâches,

A la représentation diplomatique polonaise en France pour l'aide et le soutien apportés à la Communauté d'origine polonaise.

CHARTER DE LA POLONIA DE FRANCE

« La Polonia de France », composée de personnes physiques et morales, résidant sur le territoire français, liées à la communauté d'origine polonaise par leurs origines familiales, leur nationalité ou des liens d'attachement particuliers d'amitié ou de coopération avec la Pologne et le Peuple polonais, soucieuse de pérenniser une amitié millénaire et l'héritage de deux siècles d'Emigration, entend promouvoir ses traditions, sa culture et l'esprit d'entraide. Elle institue entre les adhérents a la présente Charte une instance représentative dénommée : CONSEIL NATIONAL DE LA POLONIA DE FRANCE.

Article Premier :

Le Conseil national de la Polonia de France vise à promouvoir l'image de la Polonia et de la Pologne et à défendre les valeurs et intérêts de ses membres chaque fois qu'il s'avère nécessaire et par les moyens appropriés.

Il a pour objet de représenter la Polonia

de France auprès des instances publiques ou privées.

Article 2

Le Conseil national de la Polonia de France coordonne et facilite l'action des personnes physiques et morales membres dudit Conseil dans le respect de leur indépendance.

Article 3

Le Conseil national de la Polonia de France peut coopérer avec toutes personnes physiques et morales poursuivant les mêmes buts.

Article 4

Le Conseil national de la Polonia de France respecte les valeurs et traditions chrétiennes tout en laissant à chacun la liberté de ses convictions.

Article 5

Le Conseil national de la Polonia de France oeuvre pour le rayonnement de la langue et de la culture polonaises en France. Il favorise le rayonnement de la langue et de la culture française en Pologne.

débat débouchaient sur un vote largement majoritaire de 169 oui sur 177 votants.

Le deuxième texte, la «Charte de la Polonia de France» déjà adoptée par l'assemblée du 2 juin 2002, était ratifié sans discussion à 163 voix sur 181 votants.

3. L'avenir...

Une conférence-débat sur l'entrée de la Pologne dans l'Union Européenne.

M. l'Ambassadeur de Pologne en France Jan Tombski plaide pour l'importance de l'intégration de la Pologne dans l'Europe des Quinze comme moyen de mieux ancrer le pays dans l'économie libérale occidentale. Il souhaitait mobiliser le soutien des congressistes dans cette démarche.

Des interventions soulevaient la question de la place de l'homme dans le processus d'intégration européenne et le statut de l'identité culturelle et religieuse de la Pologne dans les institutions européennes.

Une conférence-débat sur l'apprentissage de la langue polonaise en France. On soulignait l'augmentation de la demande de cours de Polonais depuis les années 1990 tant du côté des jeunes que des adultes en raison du développement des échanges économiques entre la France et la Pologne.

Le navire Polonia larguera ses amarres lors du prochain Congrès à Paris en septembre 2003... Bon courage aux organisateurs parisiens, bon vent à la Polonia de France !

EMMANUEL NOIROT BOROWSKI

COORDINATION POLONIA PARIS-ILE DE FRANCE

Pour tous renseignements complémentaires : 95, rue du Bac 75007 Paris - tél. : 06 83 16 85 45.

cussion vive sur un nouveau texte distribué en séance. Ce texte rédigé par M. Jean-Pierre Grzeszczuk et la Maison de la Polonité proclamait son adhésion aux valeurs de la « troisième génération » des droits de l'Homme (référence au rejet de la discrimination, de la haine raciale, de la xénophobie...), aux libertés et à la transmission des valeurs culturelles françaises et polonaises dans « une France pluraliste ».

Parmi les échanges nombreux, riches et

contradictoires, on notait l'attachement général aux valeurs chrétiennes mais une difficulté à s'accorder sur les mots « religion ou religieux ». Finalement, l'assemblée décidait de reporter le vote au lendemain et de confier le soin à une commission ad hoc de reprendre le document en tenant compte des différentes opinions exprimées.

Samedi matin, lecture de la dernière version de cette «Déclaration préliminaire» et

Dokończenie ze str. 3

MARIA I MARTA - DWIE POSTAWY UCZNIĄ CHRYSZTUSA

Tylko tak pojęta praca może jej przynieść sensowność i radość, której ciągle nie mogła znaleźć.

To odniesienie pracy do służby, a więc do postawy Jezusa, a w naszym przypadku również Marty, może spowodować, że będzie ona rzetelna, uczciwa, mądra i przemyślana, wykonywana wytrwale, pokornie, z zapałem, a nie traktowana jako zło konieczne czy jedynie jako źródło zarobku. Przecież wszystko, co robimy, czynimy dla takiego samego człowieka jak my. Nie czyń drugiemu, co tobie niemiłe - tę maksymę powinniśmy powtarzać sobie aż do znudzenia.

Pamiętajmy jednak stale, że sam kult, sama modlitwa i kontemplacja to jeszcze nie chrześcijaństwo. Sama nawet najlepsza służba, samo skuteczne działanie to też jeszcze nie chrześcijaństwo. Dopiero pełnienie obu postaw - Marty i Marii - w pełnej harmonii, w myśl słów Jezusa, jest tym, czego tu i teraz oczekuje od nas, swych apostołów i świadków, Odkupiciel każdego człowieka.

ANNA JUNOSZA

Dokończenie ze str. 12

LOSY

Przecież pieniądz jest po to, by nim obcać, by służył też dobrej sprawie, kiedy nadarzy się ku temu odpowiednia okazja. Zwłaszcza jeżeli człowiek sam zszukał wielokrotnie ludzkiej pomocy. My wiele zawdzięczaliśmy przedwojennemu konsulowi Polski we Francji, to on pomógł nam na początku, także w nawiązaniu kontaktów z tutejszymi rodakami. Z Misją nawiązaliśmy bliższe kontakty przez fantastycznego człowieka - Brata Władysława (Szynakiewicza - red.). Jeżeli ktoś przyjeżdżał wówczas z Polski, pierwsze kroki kierował do polskiego kościoła, a tam właśnie do Brata. Byliśmy w tym samym wieku, tak że kiedyś stanął nawet zakład, kto pierwszy znajdzie się po drugiej stronie... - no i jego już tu nie ma. W La Ferté byli wcześniej nasi oblaci, ale postanowili dom sprzedać (zresztą był on wówczas już w straszonym stanie) i szukali kupca. Wówczas zaczęli namawiać mojego męża. W ten sposób rozpoczęła się nowa historia rezydencji w La Ferté - domu, który stał się z czasem wspaniałą pielgrzymkowo-rekolekcyjną przystanią Polskiej Misji Katolickiej we Francji, gościnną dla wszystkich Polaków z Francji, z Polski i z całego świata.

ROZMAWIAŁ PAWEŁ OSIKOWSKI

Dokończenie ze str. 16

WIERNOŚĆ BOGU

Nie jest jego twórcą, tylko stróżem i tłumaczem. Nie może więc ogłaszać za dobre coś, co ze swej natury stoi w sprzeczności z prawdziwym dobrem człowieka. A broniąc nienaruszalności prawa moralnego przyczynia się do umocnienia prawdziwej kultury, zabezpiecza godność małżonków, obejmuje ludzi szczerą i bezinteresowną miłością.

W ostatnich trzynastu akapitach Ojciec Święty zachęca wiernych do zachowania głoszonej nauki wskazując na wartości wypływające z postawy panowania nad sobą, tworzenia klimatu zachowania czystości. Zwraca się do władz publicznych, do ludzi nauki, do korzystania z łask sakramentu; do lekarzy i służb medycznych, by trwali w nauce Kościoła i ułatwiali małżonkom zdobycie odpowiedniej wiedzy; w końcu do kapłanów, biskupów i wszystkich ludzi dobrej woli. Człowiek bowiem nie zdoła osiągnąć prawdziwego szczęścia, do którego tęskni całą swą istotą, jak tylko zachowując prawa wszczępione w jego naturę przez Boga.

ROMAN MIKOŁAJCZYK,

PORADNIA RODZINNA, TEL. 4164379